



**Association Nationale des Cadres d'Administration
et de Gestion de l'Enseignement Catholique**

166 Boulevard du Montparnasse

75014 PARIS

Association déclarée à la Préfecture de Paris
sous le N° 02/1456 (JO du 11/05/2002)

Bulletin de liaison N°25 - Octobre 2015 -

Chers amis,

Par cet envoi, nous vous présentons la **SESSION DE FORMATION 2016** qui se déroulera

les 30, 31 Mars et 1^{er} Avril 2016
Canal de la Villette – 68 Quai de la Seine à Paris

Cette année encore, nous nous sommes efforcés d'établir un programme au plus près de vos attentes et nous espérons pouvoir compter sur votre participation.

Les modalités et le **DOSSIER D'INSCRIPTION** vous sont également transmis.

Nous vous précisons qu'il s'agit de l'unique envoi pour votre inscription et qu'il n'y aura pas de diffusion papier.

Il importe que vous puissiez prendre connaissance du programme dès à présent, afin de le faire figurer sur votre plan de formation, à moins d'une prise en charge des frais pédagogiques sur les fonds propres de l'établissement.

N'hésitez pas à faire suivre ces documents à de nouveaux collègues dans votre région.

Nous comptons sur toute l'attention que vous saurez porter à la constitution de ce dossier, tout en vous précisant que pour toute question, nous vous invitons à nous contacter de préférence par courriel à ancagec2011@yahoo.fr

Par ailleurs, nous nous permettons de vous transmettre à nouveau, notre message du mois de juin dernier concernant **le travail collaboratif en équipe de direction**. Nous vous invitons à découvrir la synthèse de réflexions en **page 9**.

Nous vous sollicitons pour nous adresser vos remarques, vos témoignages, vos réflexions...

Nous comptons vraiment sur vos retours, ne serait-ce que quelques mots, qui seront synthétisés en respectant l'anonymat. Seules vos remontées nous permettront de poursuivre la démarche.

Avec l'assurance de notre dévouement et de notre amitié.

Pour le Conseil d'Administration de l'ANCAGEC
Alain EHANNO



UROGEC FORMATION
33 rue Blaise Pascal
BP 4123
37 041 TOURS CEDEX 01

166 Boulevard du Montparnasse
75014 PARIS
ancagec2011@yahoo.fr

INTITULE DU STAGE :

ACTUALISATION DES CONNAISSANCES TECHNIQUES, FINANCIERES ET SOCIALES
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

DATES: 30 et 31 mars, 1^{er} avril 2016

ORGANISME DE FORMATION : **UROGEC FORMATION, 33 rue Blaise Pascal, B.P. 4123
37041 TOURS CEDEX 1**

N° de formateur : 243 701439 37

N° DU STAGE : 2016

LIEU DE LA FORMATION : 68 Quai de la Seine 75019 PARIS HOTEL HOLLIDAY IN EXPRESS

DUREE DU STAGE : **18H (3 jours)**

PUBLIC CONCERNE :

Attachés de gestion, directeurs administratifs et financiers, cadres comptables, secrétaires généraux et intendants, chefs d'établissements.

OBJECTIF COMMUN A L'ENSEMBLE DES THEMES :

Une mise à jour des connaissances et des compétences pour une application aussi exacte et performante que possible des nouveautés apparues dans l'année concernant les différents champs d'action des cadres de gestion dans l'exercice de leurs fonctions : gestion des ressources humaines, gestion technique, financière et sociale.

COUT DES FRAIS PEDAGOGIQUES : **670 €**

Mercredi 30 mars : 9h30 à 12h30 14h00 à 17h30

6H30

THEME N° 1 : L'EFFICACITE PROFESSIONNELLE

Intervenant : M. Pierre-Michel RICHARD Institut François BOCQUET

Objectif : Le cadre de gestion est lui aussi, au quotidien, soumis à de multiples sollicitations, pressions, ...
Comment rester efficace et maintenir le cap, y compris dans des situations extrêmes ?

Après avoir clarifié le périmètre de ses fonctions, ses missions, les vraies priorités, il importe de construire une hiérarchie de projets directeurs.

L'amélioration de l'organisation de son temps, le développement de son capital de compétences et d'énergie seront abordés.

L'équilibre professionnel est mesurable à partir de plusieurs indicateurs : irritabilité, baisse de vigilance ou de motivation, dérèglements de l'alimentation ou du sommeil. Des pistes seront présentées, avec en particulier, l'optimisation de son espace-temps (aménagements...), savoir se protéger face à des demandes insistantes tout en verbalisant objectivement.

Contenus / Déroulement : Exposé sous forme de conférence et dialogue avec l'assistance.

Moyens pédagogiques : l'intervenant pourra accompagner sa présentation au moyen d'un power point ou tout autre support.

Jeudi 31 mars : 8H30 à 12H30

4H00

THEME N° 2 : DYNAMIQUE DE GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Intervenants : Mme Marion MILLIOT, Juriste au SNCEEL

Objectifs : La révision récente de la convention collective SEP apporte un certain nombre d'éléments nouveaux concernant les durées et la gestion du temps de travail.

L'intervention portera tout d'abord sur un rappel des textes référents.

Seront traités ensuite tous les aspects concrets sur la mise en place de l'annualisation, la modulation, ainsi que la gestion des temps de pause, des amplitudes...

Au-delà de la gestion concrète des contrats de travail, il s'agit bien de disposer de tous les moyens mis à disposition, afin d'organiser au mieux le quotidien dans les établissements au service des élèves qui nous sont confiés.

Contenus / Déroulement : Exposé sous forme de conférence et dialogue avec l'assistance ; analyse de textes et de formulaires

Moyens pédagogiques : Apports théoriques et techniques au groupe par l'intervenant, présentation power point.

Jeudi 31 mars : 14h00 à 17h30

3H30

THEME N° 3 : L'ACTUALITE SOCIALE : LES DERNIERES EVOLUTIONS DU DROIT DU TRAVAIL ET LES ACCORDS COLLECTIFS

Intervenants : Mme Marion MILLIOT, Juriste au SNCEEL
M. Jean Marie LE MEUR, Juriste à la FNOGEC

Objectifs : Mise à jour des connaissances sur l'application des textes paritaires et réglementaires concernant les contrats de travail et le droit social.

La signature de plusieurs accords ces dernières semaines au niveau de la branche nécessite de faire le point après leur mise en application.

Les interventions porteront en particulier sur la complémentaire santé, après sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016.

Sera ensuite abordée la question de la formation professionnelle avec notamment l'entretien professionnel, et par voie de conséquence une approche un peu différente de l'EAAD.

Contenus / Déroulement : Il s'agit d'une mise à jour annuelle des connaissances concernant le droit du travail et le droit social. Les intervenants consacreront également un temps de questions réponses.

Moyens pédagogiques : Apports théoriques et techniques au groupe par l'intervenant, présentation power point.

Vendredi 27 mars : 8h30 à 12h30

4H00

THEME N° 4 : GESTION DES BATIMENTS

Intervenant: M. Christophe LACOMBE, EODD INGENIEURS CONSEILS

Objectifs : Le recours aux énergies et aux autres fluides constitue un poste conséquent dans le budget d'un établissement scolaire. Leur coût complet intègre un certain nombre de contrôles réglementaires.

La dérégulation de certains tarifs a-t-elle un impact perceptible ? Comment conjuguer économies et développement durable ? Quelles nouvelles solutions s'offrent à nous ?

L'intervenant présentera le contexte dans lequel nous évoluons avec des patrimoines variés. Il s'en suivra une présentation de solutions à partir de cas concrets, avec en particulier le recours à la gestion technique des bâtiments, du chauffage (GTB GTC).

Par ailleurs des textes réglementaires sont aujourd'hui applicables ou le seront prochainement concernant la qualité de l'eau de l'air. Quel impact sur l'organisation de nos installations ? à quel prix ?

Contenus / Déroulement : Exposé sous forme de conférence et dialogue avec l'assistance ; analyse de textes et de formulaires

Moyens pédagogiques : Apports théoriques et techniques au groupe par l'intervenant, présentation power point

Quelles sont les modalités pour s'inscrire ? (inchangées)

Constituer le dossier papier décrit ci-dessous, qui sera adressé **COMPLET** à :

Alain EHANNO
Collège et Lycée Saint Joseph du Loquidy
73 boulevard Michelet
44322 NANTES CEDEX 3

ne rien envoyer à l'OPCALIA ou à l'UROGEC

Comprenant :

- 1- le **BULLETIN D'INSCRIPTION ANCAGEC (page 6)** en prenant soin de choisir le cas échéant la formule de restauration et/ou d'hébergement
- 2- le **règlement** correspondant à la formule choisie sera nécessairement joint (restauration et/ou hébergement) (non agrafé).
- 3- La **DEMANDE DE PRISE EN CHARGE OPCALIA ou AGEFOS** signée (imprimée après saisie en ligne ou à partir du formulaire téléchargé rempli manuellement, sur le site OPCABOX)
- 4- Deux exemplaires signés de la **CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (page 7)**

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Une confirmation d'inscription et les reçus correspondants vous seront adressés avant le 31 janvier

Par ailleurs, nous vous sollicitons pour joindre à cet envoi votre **BULLETIN D'ADHESION A l'ANCAGEC (page 8)**, accompagné du chèque personnel correspondant.

Cette démarche individuelle conforte notre association.

Pour toute question : ancagec2011@yahoo.fr
06 77 04 10 58



**ACTUALISATION DES CONNAISSANCES TECHNIQUES COMPTABLES ET SOCIALES
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

SESSION DES 30, 31 MARS ET 1^{ER} AVRIL 2016

N° de Formateur : 243 701 439 37

N° de Stage : 2016

BULLETIN D'INSCRIPTION ANCAGEC

Nom : Prénom :

Etablissement :

Adresse :

Tél :adresse mail

Date limite de retour du dossier avec hébergement : 15 DECEMBRE 2015

(au delà, nous ne pourrons pas garantir l'hébergement)

Date limite de retour du dossier sans hébergement : 10 JANVIER 2016 (idéalement au 15/12)

ATTENTION NOMBRE DE PLACES LIMITEES : NE TARDEZ PAS A VOUS INSCRIRE

1- COÛT DES FRAIS PEDAGOGIQUES :

670 €

-Soit : PRISE EN CHARGE OPCALIA ou AGEFOS :

Joindre le document imprimé lors de la **DEMANDE DE PRISE EN CHARGE** en ligne sur le site d'OPCALIA ou le formulaire papier en précisant que l'organisme de Formation est l'UROGEC FORMATION

Ainsi que la **CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE en 2 Exemplaires (jointe)**

En cas de refus de prise en charge totale ou partielle, l'OGEC accepte de financer la session sur ses fonds propres.

-Soit REGLEMENT SUR FONDS PROPRES : Dans ce cas, joindre un chèque de **670 €** à l'ordre de l'**ANCAGEC**

2- HEBERGEMENT ET/OU RESTAURATION :

2 formules au choix :

FORFAIT PENSION comprenant 2 nuits d'hôtel + les 3 déjeuners + les 2 dîners : **340 €**

Ou

FORFAIT JOUR comprenant les déjeuners : **105 €**

Et éventuellement

Option 1 : chambre du Mardi soir 24 Mars : **105 €**

Option 2 : dîner du mercredi 25 Mars : **48 €** (compris dans le FORFAIT PENSION)

Option 3 : dîner (soirée) du jeudi 26 Mars : **95 €** (compris dans le FORFAIT PENSION)

Total repas et/ou hébergement : _____ €

ci-joint un chèque n° _____ sur _____ de _____ €

Envoyer votre dossier COMPLET à :
Alain EHANNO
Collège et Lycée Saint Joseph du Loquidy
73 boulevard Michelet 44322 NANTES CEDEX 3

Entre **UROGEC FORMATION**, 33 rue Blaise Pascal – CS 74123 – 37041 TOURS CEDEX, N° de déclaration d'activité: 24370143937, représenté par **Monsieur Frédéric GENICHON, directeur**,

Et L'établissement : _____

Adresse : _____

Représenté par M _____ (préciser sa qualité),

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du Code du travail relatif à la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Article 1^{er} – Objet de la convention :

L'action de formation de la présente convention (au sens de l'article L. 6313-1 du Code du travail) est de type **ENTRETIEN ou PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES**.

UROGEC FORMATION organisera l'action de formation suivante :

Intitulé du stage : **ACTUALISATION DES CONNAISSANCES TECHNIQUES, FINANCIERES ET SOCIALES, GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Dates : **30, 31 MARS ET 1^{er} AVRIL 2016**,

Lieu : **PARIS**,

Durée (en heures) : **18**.

Article 2 – Effectif formé :

UROGEC FORMATION accueillera les personnes suivantes :

Nom Prénom : _____ Fonction : _____

Nom Prénom : _____ Fonction : _____

Nom Prénom : _____ Fonction : _____

Article 3 – Dispositions financières :

En contrepartie de cette action de formation, l'établissement ou l'organisme financeur s'acquittera des coûts pédagogiques :

Frais pédagogiques : coût unitaire TTC **670 €** x _____ stagiaire (s) = _____ € TTC

Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement sont à la charge de l'établissement, ou inscrits au plan de formation.

Article 4 – Modalités de règlement :

Le paiement sera dû à réception de la facture.

Article 5 – Dédit ou abandon :

En cas de dédit par l'établissement à moins de 1 jour franc avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, ou abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action.

Article 6 – Différends éventuels :

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de TOURS sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaires à _____, le _____,

UROGEC FORMATION
Frédéric GENICHON, DIRECTEUR

Pour l'établissement
Nom et qualité du signataire et cachet obligatoire



**ASSOCIATION NATIONALE DES CADRES D'ADMINISTRATION
ET DE GESTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
166 Boulevard du Montparnasse
75014 PARIS**

Association déclarée à la Préfecture de Paris
sous le N° 02/1456 (JO du 11/05/2002)

BULLETIN D'ADHESION A L'ANCAGEC

Je soussigné(e), (Nom, Prénom).....

Fonction:.....

Etablissement:.....

Déclare adhérer à l'Association Nationale des Cadres d'Administration et de Gestion de l'Enseignement Catholique; et verse la somme de **45 Euros** au titre de ma cotisation personnelle pour l'année scolaire 2015/2016.

(Nota Bene: L'adhésion à cette association est un choix personnel, les statuts prévoient que cette cotisation soit réglée par un chèque personnel).

Ale.....Signature :

Ci-joint le chèque N°.....sur

Quelques informations complémentaires:

Adresse de l'Etablissement:.....

.....

CP.....VILLE:.....

Tél:.....Fax:.....

Email: (seulement si à modifier) _____

Type de l'Etablissement: Ecole, Collège, Lycée, Lycée Professionnel, Enseignement supérieur
(rayer la mention inutile)

Nombre total d'élèves: Internat: OUI NON Effectif:

COLLABORER EN EQUIPE DE DIRECTION

Au cours de l'année 2015/2016 l'ANCAGEC a été associée à un groupe de travail, initié par le SNCEEL, avec également la participation de l'AACES (Association des Adjoints des Chefs d'Etablissements du Snceel).

Nous vous invitons à prendre connaissance du texte ci-dessous, fruit de nos réflexions communes, et attendons vos réactions, témoignages de votre vécu au quotidien (fonctionnement, réussites et parfois difficultés) et surtout vos attentes... sur ancagec2011@yahoo.fr

Merci de vos réponses pour lesquelles nous garantissons le caractère confidentiel, lors des remontées en commission.

Bonne lecture...

« Pour la première fois, une commission tripartite SNCEEL – AACES – ANCAGEC (*) est réunie afin d'approfondir la réflexion sur le travail en équipe de direction et le management collaboratif pour les établissements qui ont la chance de pouvoir travailler en équipe.

Ce travail de réflexion poursuit deux objectifs principaux :

- D'une part l'élaboration puis la diffusion d'un texte de référence sur le travail collaboratif en équipe de direction.
- D'autre part la mise en place d'une formation sur la collaboration en équipe de direction.

Cet article présente le compte-rendu de la première réunion de la commission. Nous vous proposons, après lecture, de réagir, en nous adressant un témoignage, une situation vécue, une question, ou tout autre élément qui nous permettra d'étoffer la réflexion et de développer des éléments de réponse.

La première réunion de la commission a eu lieu le 5 mai 2015. Les échanges entre participants ont été très riches, et ont fait apparaître des attentes et des convictions communes aux chefs d'établissements et aux adjoints.

Ces convictions sont les suivantes :

Les principes de subsidiarité et de charité sont présumés au travail en équipe.

La collaboration en équipe de direction repose avant tout sur la confiance, confiance mutuelle, confiance réciproque.

Pour former une équipe, il faut partager, prendre conseil. Il est important de bien se connaître, d'identifier les compétences de chacun, et que les rôles des uns et des autres soient clairs afin de mettre en œuvre un management participatif qui implique et engage les adjoints dans les prises de décisions.

Les notions de service et de disponibilité apparaissent également comme fondamentales pour le travail en équipe, ainsi que les valeurs et postures de bienveillance, d'empathie, de respect et de reconnaissance qui favorisent la motivation avec un état d'esprit à partager.

Ces convictions sur le travail en équipe de direction sont sûrement partagées par beaucoup, mais les réalités vécues sur le terrain peuvent s'avérer parfois difficiles voire conflictuelles. Lors de cette première réunion, nous avons également évoqué les écueils possibles du travail en équipe, les difficultés de mise en œuvre.

Les raisons peuvent être de différents ordres, le manque de confiance étant souvent source ou conséquence des problèmes.

Il peut arriver qu'un chef d'établissement ait un mode de management en inadéquation avec les composantes de son équipe, avec pour conséquences possibles des tensions, des blocages, voire des prises de pouvoirs.

Il peut y avoir de la défiance, un manque de soutien.

C'est aussi parfois le manque de cohérence qui est difficile à vivre, avec des contradictions apparentes, un manque de sens global et de projet, une réunionite avec un manque de priorités, des injustices de tous ordres et en particulier de rémunération.

Les problèmes de communications, de perception peuvent également entraver le bon fonctionnement de l'équipe, les risques sont alors l'isolement, le repli de l'équipe sur elle-même, le fonctionnement par habitude, ou une équipe formée d'électrons libres.

Nous proposons à nos lecteurs, chefs d'établissements ou adjoints, de réagir, de nous faire part d'une expérience, d'un cas concret, d'une situation vécue, heureuse ou difficile, de partager des attentes ou de poser des questions, par mail à votre association. Pour l'ANCAGEC: ancagec2011@yahoo.fr

Nous pourrions ainsi

D'une part élaborer un document de référence sur le travail collaboratif, qui présentera des situations concrètes avec des réponses.

D'autre part proposer une formation sur la collaboration en équipe de direction.

Blandine Schmit, SNCEEL, pour la commission « Le chef d'établissement et son équipe ».

- (*) : SNCEEL : Organisation professionnelle des chefs d'établissement d'enseignement libre.
AACES : Association des adjoints des chefs d'établissement SNCEEL
ANCAGEC : Association nationale des cadres de gestion de l'enseignement catholique